

- Actes survenus sur le territoire de la Commune
- Délivrance de copies aux ayant-droit
- Cartes Nationale d'Identité : A compter du **15 mars 2017** les demandes de **carte nationale d'identité** \_\_\_\_\_, comme les demandes de **passport** \_\_\_\_\_, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

Accous  
Anglet  
Arudy  
Bayonne  
Biarritz  
Bidache  
Cambo les Bains  
Hasparren  
Hendaye  
Gan  
Laruns  
Lembeye  
Mauléon-Licharre  
Monein  
Morlaas  
Mourenx  
Navarrenx  
Nay  
Oloron-Sainte-Marie  
Orthez  
Pau  
St-Jean-de Luz  
St-Jean-Pied de Port  
St-Palais  
Soumous  
Tardets  
Thèze

La remise de la carte nationale d'Identité et du passport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements et établir une pré-demande de votre carte en cliquant sur le lien ci-après :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actualites/Presentation-du-dispositif-de-modernisation-de-la-delivrance-des-Cartes-Nationales-d-identite-CNI>